



(insultes, colportation, mensonges, atteinte a ma vie privée etc.

Par **sasha77**, le **14/03/2011** à **23:31**

Bonjour,

Récemment j'ai eu quelques différents avec une personne, elle prétend savoir que j'ai le sida, et n'hésite pas à faire partager ses connaissances à notre entourage commun; vous comprenez certainement que sa nuie a ma vie, sa me discrédite dans mon honneteté, dans mon travail, également en tant que personne, et envers ma famille et mes amis. J'ai appris par un ami qu'elle lui avait dit ceci: "J'espère que tu la pas toucher, sinon c'est le sida direct." Mon ami s'est tourner vers moi et m'a dit: "C'est vrai?" Vous imaginez le nombre de doutes que les gens vont avoir, surtout si elle propage ses ragots totalement absurde! Petite précision, c'est ridicule puisque je fait ce teste tout les 3 mois, et jusqu'à preuve du contraire il a toujours était négatif, et même si je l'avais, on ne peut pas mettre la vie d'une personne entre parenthèse d'une tel manière. Il m'est impossible de prétendre le contraire ou bien de me justifier, sa ne ferait que confirmer ce qu'elle colporte, je voudrais ainsi donc me renseignement sur ce genre d'acte; si cela porte un terme ou bien une expression juridique, pour pouvoir porter plainte si sa ne cesse pas.

Merci d'avance.